



## Deces de mon pere, ma belle mere et le notaire nous evince

Par **bebedu38**, le **06/11/2009** à **11:45**

Bonjour,

suite au deces de mon père le 29/01/2009, ma belle mere ainsi que le notaire nous evince. mon pere s'est remarié sous le régime de la communauté. Nous sommes 3 enfants nes du 1er mariage. Sa femme a 2 enfants d'un 1er mariage également.

ils avaient acheter sous peu un appartement d'une valeur de 120000€.

A sa mort, nous avons appris qu 'il avait fait une donation au dernier vivant. Jusqu'a là tout semble normal.

est-il normal que le notaire refuse de nous recevoir?

On nous demande de signer une procuration suite à la succession.

Le notaire nous a egalement signaler par téléphonne qu ' a la mort de ma belle mere nous aurions mes soeur et moi que 1/8eme des biens le reste revenant à ses enfants.

est ce normal?

Par **Tisuisse**, le **06/11/2009** à **11:58**

Bonjour,

Puisque vous onnaissez le notaire chargé de la succession, vous pouvez choisir un autre notaire qui, lui, va défendre vos intérêts à commencer par réclamer l'acte de donation au dernier vivant pour savoir ce qu'il contient réellement.

Par **bebedu38**, le **06/11/2009** à **12:28**

merci pour votre réponse  
bonne journée